

Opération Pasteur - Enquête parcellaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 janvier 2001, le Conseil Municipal était invité à solliciter M. le Préfet du Département du Doubs afin d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'opération d'aménagement Pasteur.

La maîtrise foncière de l'ensemble des biens et droits immobiliers du périmètre de l'opération doit en effet se poursuivre.

Compte tenu de l'avancement du dossier, il semble possible de mener de façon conjointe l'enquête préalable à la DUP et l'enquête parcellaire.

En effet, la décision de création de la ZAC Pasteur, la délimitation du périmètre de l'opération permettent aujourd'hui à la Ville de définir les parcelles à exproprier. Dans un souci de simplification de la procédure, il semble par ailleurs opportun de faciliter la réalisation concomitante de ces deux enquêtes.

Ainsi, l'enquête préalable à la DUP doit permettre au public de faire part de ses observations et informations utiles à l'appréciation de l'utilité publique de l'opération et l'enquête parcellaire doit permettre de déterminer exactement les parcelles à exproprier et les propriétaires concernés.

Le dossier d'enquête parcellaire, conformément à l'article R 11.19 du Code de l'Expropriation, se compose de :

- un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments,
- la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux.

Ce dossier sera transmis à M. le Préfet pour être soumis à enquête.

L'enquête parcellaire permettra à M. le Préfet de déclarer cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont l'acquisition est poursuivie par la Ville.

En conséquence et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- engager la procédure d'enquête parcellaire,
- solliciter M. le Préfet pour organiser l'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 mai 2001.